

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 14 de l'ordre du jour

CX/PR 19/51/17
Mars 2019

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Cinquante et unième session

Macao RAS, République Populaire de Chine, 8-13 avril 2019

DOCUMENT DE DISCUSSION SUR LA GESTION DES COMPOSÉS SANS APPUI

(Préparé par le GTE présidé par l'Australie et co-présidé par le Canada, le Chili et le Kenya)

I. INTRODUCTION

1. Suite à la discussion au cours de la 50^{ème} session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR50, 2018), le Comité est convenu de préparer un document de discussion sur la gestion des composés sans appui, pour examen par le CCPR51 (2019).
2. Dans le contexte du processus de priorisation du CCPR, un composé sans appui est un pesticide qui est dû pour réévaluation pour lequel ni un fabricant ni un membre ne s'est engagé à soumettre les données nécessaires à l'évaluation par la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPPR). Les composés sans appui sont identifiés dans les Tableaux de priorisation 2A et 2B¹.

Tableau 2A: Calendrier et listes prioritaires des examens périodiques

Tableau 2B: Liste des examens périodiques (pesticides qui n'ont pas été évalués depuis 15 ans ou plus, mais qui n'ont pas encore été programmés ni cités dans la liste).

3. Le CCPR est par ailleurs convenu que ces travaux seraient réalisés dans le cadre du groupe de travail électronique (GTE) sur les priorités, présidé par l'Australie et co-présidé par le Canada, le Chili et le Kenya, avec le mandat suivant²:

Le GTE est chargé de fournir un rapport sur les calendriers et la liste prioritaire (Australie), et un document de discussion sur la gestion des composés sans appui (Kenya, Chili, Canada), pour examen par le CCPR51.

4. Le GTE a été rejoint par 21 pays membres, l'Union européenne, et 15 organisations au statut d'observateur. La liste des participants figure dans l'Annexe III. Le présent document de discussion a été initialement préparé par l'Australie, le Canada, le Chili et le Kenya, et adapté aux réponses aux observations soumises dans les deux séries d'observations (dans la première série, les observations ont été soumises par 6 pays/organisations, dans la deuxième série, par 3 pays/organisations).

II. HISTORIQUE DU CCPR50

5. Au CCPR50, lors de l'établissement des calendriers et des listes prioritaires de pesticides du Codex, le Président du GTE sur les priorités (Australie) a signalé que sept composés sans appui étaient cités dans le Calendrier des réévaluations 2019 et approximativement vingt composés sans appui étaient cités dans les Tableaux 2A et 2B.
6. Le CCPR a noté les deux points importants qui ont été abordés lors de l'examen périodique: les composés sans appui et les composés sans appui posant un risque pour la santé publique.
7. Les membres peuvent exprimer leurs préoccupations liées à la santé publique, par exemple les préoccupations au regard de l'apport ou des seuils de toxicologique obsolètes: ces soumissions doivent être accompagnées d'informations scientifiques en soutien de la préoccupation exprimée.

¹ Voir CX/PR 19/51/19 (Tableaux 2A et 2B et autres tableaux contenant le registre de tous les examens périodiques (passés, présents et futurs) et les registres des combinaisons produit chimique-produit pour lesquelles des BPA spécifiques ne sont plus soutenues)

² REP18/PR, para. 153 (ii)

8. Le Secrétariat de la JMPR a informé que les préoccupations liées à la santé publique déposées contre six composés sans appui dans le Calendrier 2019 des évaluations périodiques seraient examinées par l'OMS en 2019. Le représentant de la FAO a informé que les pays devraient envisager des stratégies immédiates par exemple, d'autres BPA pour réduire l'exposition autant que possible ou supprimer ces pesticides extrêmement dangereux.
9. Plusieurs membres ont indiqué la nécessité de préparer un document de discussion pour examiner des stratégies pour la gestion des composés sans appui.
10. Le CCPR a indiqué que le GTE sur les priorités utiliserait le portail informatique Codex pour afficher les calendriers et les listes prioritaires du CCPR et pour préparer un document de discussion sur la gestion des composés sans appui.³

III. PROPOSITION POUR ABORDER LA QUESTION SUR LA GESTION DES COMPOSÉS SANS APPUI CITÉS DANS LES TABLEAUX 2 A ET 2 B

III.1 Composés sans appui posant un risque pour la santé publique

11. Les composés sans appui cités dans les Tableaux 2A et 2B posant un risque pour la santé publique **seront programmés pour évaluation aussitôt que possible après déposition de la préoccupation liée à la santé publique.**
 - i. Si des données adéquates sont soumises par un fabricant ou un membre à temps pour l'évaluation JMPR prévue, le processus de réévaluation habituel aura lieu et le CCPR examinera les recommandations de la JMPR relatives à de nouvelles limites maximales de résidus (LMR) ou au retrait des MLR selon les pratiques habituelles.
 - ii. Si le pesticide reste sans appui, ou que des données adéquates ne sont pas soumises pour la réévaluation prévue, le CCPR envisagera le retrait du pesticide de la liste Codex et révoquera toutes les LMR Codex (CXL) à la session qui suivra la réévaluation prévue.

III.2 Composés sans appui ne posant pas de risque pour la santé publique

12. Les options suivantes sont présentées pour gérer les composés sans appui cités dans les Tableaux 2A et 2B **ne posant pas de risque pour la santé publique**
13. Le Secrétariat du Codex distribuera une lettre circulaire (CL) chaque année début septembre à tous les membres/observateurs demandant la soumission de données toxicologiques, sur les résidus et autres, jugées pertinentes pour soutenir la réévaluation des pesticides cités dans le Tableau 2A et soumettra la même au Président du GTE sur les priorités et aux Secrétariats FAO/OMS et JMPR.
14. La CL devrait être préparée par la JMPR en collaboration avec le Président du GTE sur les priorités.
15. Si les informations demandées ci-dessus sur les pesticides cités ne sont pas fournies, il faudra appliquer la procédure suivante:
16. Option 1. Maintenir le status quo; le pesticide est maintenu dans le Tableau 2A et toutes les CXL pour le pesticide sont retenues.
17. Option 2. Les options 2a et 2b peuvent être envisagées pour les composés qui ont une ou plusieurs inscriptions conformément à « la base de données nationale pour les inscriptions (NDR) » gérée par le GTE présidé par l'Allemagne et co-présidé par l'Australie (voir Point 13 de l'ordre du jour).

Option 2a. Toutes les CXL seront retenues s'il y a un seul emploi inscrit dans la NRD; ou

Option 2b. Seules les CXL pour lesquelles il y a une inscription citée dans la NRD seront retenues.
18. Qu'il s'agisse de l'Option 2a ou 2b, le CCPR peut recommander que les membres n'attribuent pas de nouvelles inscriptions à ces composés. Les CXL pertinentes seront retirées s'il n'existe plus d'inscription nationale valide.
19. Option 3. Les membres ont 4 ans pour répondre au besoin de données afin de maintenir les CXL (à savoir la règle des 4 ans). Si les membres ne parviennent pas à satisfaire le besoin relatif aux données, toutes les CXL seront retirées.
20. Après 25 ans, l'évaluation toxicologique peut être obsolète ou ne plus être fiable. Les préoccupations liées à la santé ne peuvent pas dans ce cas être exclues. Outre les options ci-dessus, une réévaluation de la toxicologie devrait avoir lieu. Sinon, les CXL seront révoquées. Les préoccupations liées à la santé devraient être signalées au CCPR pour indiquer la nécessité d'une réévaluation.
21. A n'importe quelle étape, si un membre signale une préoccupation liée à la santé, soutenue par la JMPR, liée à un pesticide qui est géré par une des options ci-dessus, les dispositions décrites au point

³ REP18/PR, para. 138 - 151

III.1 s'appliqueront. Une orientation claire devrait être élaborée par la JMPR pour préciser quand une préoccupation liée à la santé entraînera l'application du Cas III.I.

IV. RECOMMANDATION

Le CCPR est invité à examiner la recommandation suivante:

22. Il est **recommandé** au CCPR de convenir d'une voie à suivre/ des prochaines étapes pour aborder la gestion des composés sans appui cités dans les Tableaux 2A et 2B, sur la base des propositions dans les paragraphes 11 à 21 du présent document. »

ANNEXE I**Références**

[Report of the 50th Session of the Codex Committee on Pesticide Residues, Haikou, P.R. China, 9 - 14 April 2018 \(REP18/PR\).](#)

[Codex Alimentarius Commission Procedural Manual, 26th Edition.](#)

ANNEXE II**Composés sans appui programmés pour un examen périodique (2019-2023) ou inscrits sur la liste des examens périodiques.**

| Calendrier et listes prioritaires des examens périodiques (2019-2023) | | |
|--|--|--|
| 2019 | 2020 | 2021-2023 ^a |
| <ul style="list-style-type: none"> - Amitraz (122) ^{PHC} - Azinphos-méthyle (2) ^{PHC} - Bromopropylate (70) ^{PHC} - Diclorane (83) ^{PHC} - Fénarimol (192) ^{PHC} - Phosalon (60) ^{PHC} | <ul style="list-style-type: none"> - Éthoxyquine (35) - Méthidathion (51) - Quintozène (64) | <ul style="list-style-type: none"> - Fenbutatine oxyde (109) - Bromide ion (47) - Perméthrine (120) |
| Liste des examens périodiques (Pesticides évalués depuis ≥ 15 ans, mais non programmés pour examen^b) | | |
| Sans appui | En attente d'un avis sur les produits avec appui | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Fenthion (39) - Disulfoton (74) - Dinocap (87) | <ul style="list-style-type: none"> - Fenthion (39) - Disulfoton (74) - Dinocap (87) - Malathion (49) - Parathion-méthyle (59) - Amitrole (79) - Maléique hydrazide (102) - Bitertanol (144) - Fenbuconazole (197) - Pyriproxifène (200) - Carbaryl (8) - 2,4-D (20) - Diphénylamine (30) - Pipéronyle butoxyde (62) - Pyréthrines (63) - Dodine (84) | <ul style="list-style-type: none"> - Pirimiphos-méthyle (86) - Méthomyl / thiodicarb (94, 154) - Méthamidophos (100) - Phosmet (103) - Propargite (113) - Deltaméthrine (135) - Oxydéméton-méthyle (166) - Terbufos (167) - Tébufénozide (196) - Spinosad (203) - Esfenvalérate (204) - Flutolanil (205) - Imidaclopride (206) - Famoxadone (208) - Pyraclostrobine (210) |

Notes:

^a Désigne les composés cités dans le Tableau 2A du calendrier et de la liste prioritaire CCPR pour le CCPR51.

^b Désigne les composés cités dans le Tableau 2B du calendrier et de la liste prioritaire CCPR pour le CCPR51.

^{PHC} Désigne un risque pour la santé publique.

ANNEXE III
Liste des participants

Président: Mr. Ian Reichstein

Director National Residue Survey, Residues & Food, Exports Division Australian Government, Department of Agriculture and Water Resources Email: ian.reichstein@agriculture.gov.au

Co-Présidents:

Mr. Peter Chan

Director General, Health Evaluation Directorate
Health Canada; Pest Management Regulatory Agency
Peter.Chan@HC-SC.gc.ca

Mrs. Roxana Inés Vera Muñoz

Head of International Agreements, Department of International Negotiations, Agricultural and Livestock Service, SAG.
roxana.vera@sag.gob.cl

Mrs. Lucy M. Namu

Head Quality Assurance and Laboratory Accreditation, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), KENYA
kephisinfo@kephis.org

ARGENTINE

Mr. Daniel Mazzarella
Technical Supervisor in the Department of Agrochemical Registration
Directorate of Agrochemical and Biological products
National Animal Health and Agri-food Quality Service
SENASA - National Animal Health and Agri-food Quality Service
dmazzare@senasa.gob.ar

AUSTRALIE

Mr. Tom Black
Australian codex contact point Department of Agriculture and Water Resources codex.
codex.contact@agriculture.gov.au

Mrs. Karina Budd
Australian codex contact point Department of Agriculture and Water Resources codex.
codex.contact@agriculture.gov.au

Mr. Ian Reichstein
Director National Residue Survey, Residues & Food, Exports Division Australian Government, Department of Agriculture and Water Resources Email: ian.reichstein@agriculture.gov.au

CANADA

Dr. Peter Chan
Director General, Health Evaluation Directorate
Health Canada; Pest Management Regulatory Agency
Peter.Chan@HC-SC.gc.ca

Mrs. Monique Thomas
Pest Management Regulatory Agency Health Canada
monique.thomas@Canada.ca

CHILI

Roxana Vera Muñoz
Head of International Agreements, Department of International Negotiations, International Affairs Division, Agricultural and Livestock Service, SAG.
roxana.vera@sag.gob.cl

Eduardo Aylwin
Chilean Food Safety and Quality Agency, ACHIPIA
eduardo.aylwin@achipia.gob.cl

CHINE

Canping Pan
China Agric University
panc@cau.edu.cn

CCPR Secretariat
Codex Secretariat
ccpr@agri.gov.cn

Guibiao YE
CCPR Secretariat
yeguibiao@agri.gov.cn

Zhu Guangyan
Institute for Control of Agrochemicals, MOA
zhuguangyan@agri.gov.cn

Xiongwu QIAO
Shanxi Academy of Agricultural Sciences
ccpr_qiao@agri.gov.cn

COSTA RICA

Amanda Lasso Cruz
Asesor Codex
Codex Secretariat
Ministerio de Economía Industria y Comercio
codexcostarica@meic.go.cr

UNION EUROPÉENNE

Christophe Didion
European Commission
christophe.didion@ec.europa.eu

Volker Wachtler
volker.wachtler@ec.europa.eu

FRANCE

Xavier Sarda
ANSES
xavier.sarda@anses.fr

ALLEMAGNE

Karsten Hohgardt
Federal Office of Consumer Protection and Food Saf
karsten.hohgardt@bvl.bund.de

Referat 313
Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft
313@bmel.bund.de

INDE

Codex-India
Codex Contact Point
Food Safety Standards and Authority of India
codex-india@nic.in

KRISHNA KUMAR SHARMA
INDIAN AGRICULTURAL RESEARCH INSTITUTE
kksaicrp@yahoo.co.in

IRAN

Roya Noorbakhsh
isiri
roybakhsh@yahoo.com

ITALIE

Reich Hermine
European Food Safety Authority
hermine.reich@efsa.europa.eu

JAPON

codexjapan
Ministry of Health, Labour and Welfare
codexj@mhlw.go.jp

Makoto Irie
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
makogianto@gmail.com

MEXIQUE

Tania Daniela Fosado Soriano
Secretaría de Economía
tania.fosado@economia.gob.mx

NOUVELLE-ZÉLANDE

Warren Hughes
Ministry for Primary Industries
warren.hughes@mpi.govt.nz

PÉROU

Humberto Reyes Cervantes
SENASA – Perú
hreyescervantes@gmail.com

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Kyunghee Jung
Codex Contact Point
Ministry of Food and Drug Safety
inukioo@korea.kr

Republic of Korea
Codex Contact Point
Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs
codex1@korea.kr

Kim Hana
MAFRA
khn0166@korea.kr

Park Yu-min
Ministry of Food and Drug Safety
helloworld@korea.kr

SINGAPOUR

Peter James Chalmers
Codex Contact Point
Adama
peter.chalmers@adama.com

AFRIQUE DU SUD

Aluwani Alice Madzivhandila
Department of Health
aluwani.madzivhandila@health.gov.za

SUISSE

Emanuel Hänggi
Swiss Food Safety and Veterinary Office
emanuel.haenggi@blv.admin.ch

THAÏLANDE

Dawisa Paiboonsiri
Codex Contact Point
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
codex123acfs@gmail.com

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Aaron Niman
U.S. Environmental Protection Agency
niman.aaron@epa.gov

AGROCARE

Amanda Francisco
Regulatory Affairs Manager
amanda_afs1@hotmail.com

BASF

Jane Stewart
Dietary risk assessment, residue analysis
jane.stewart@basf.com

BAYER

Marcus Theurig
marcus.theurig@bayer.com

CROPLIFE INTERNATIONAL

Mrs. Wibke Meyer
wibke.meyer@croplife.org

Ray McAllister
ray@croplife.us

Janet E Collins
jcollins@croplifeamerica.org

Carmen Tiu
tcarmen@dow.com

Amelia Jackson-Gheissari
amelia.elizabeth.jackson.-.gheissari@monsanto.com

CROPLIFE INTERNATIONAL-SYNGENTA CROP PROTECTION

Craig Dunlop
craig.dunlop@syngenta.com

EUROPEAN COCOA ASSOCIATION

Julia Manetsberger
julia.manetsberger@eurococoa.com

FARMHANNONG, LG CHEM

Lee Ranggyeong
rglee@farmhannong.com

FMC

Peter Horne
peter.horne-1@dupont.com

FOODDRINKEUROPE

Eoin Keane
e.keane@fooddrinkeurope.eu

ICGMA

Nichole Mitchell
nmitchell@gmaonline.org

ISHIHARA SANGYO KAISHA, LTD.

Kazuyuki Fukushima
k-fukushima@iskweb.co.jp

IUPAC

Caroline Harris
charris@exponent.com

LANDIS INTERNATIONAL, INC.

Lydia Edwards
ledwards@landisintl.com

NIHON NOHYAKU CO., LTD.

Yuji Ikemoto
ikemoto-yuji2@nichino.co.jp

SUMITOMO CHEMICAL

Yoshihiro Nishimoto
nishimotoy@sc.sumitomo-chem.co.jp